

Maison trop haute de 47 centimètres UNE AFFAIRE FENTENER À BASSINS ?

La commune de Bassins a autorisé, il y a deux ans, la construction d'une villa familiale à caractère locatif. L'affaire, à l'époque déjà, avait donné lieu à un échange de correspondance très particulier : le Département des travaux publics s'était opposé à cette réalisation, pour revenir par la suite sur sa décision. Aujourd'hui, l'affaire prend d'autres dimensions en ce sens que la hauteur du bâtiment dépasse de 47 centimètres

celle qui avait été primitivement arrêtée.

On ne peut évidemment concevoir de pareilles transgressions des dispositions communales sans les sanctionner. L'ennui, c'est que l'on n'entrevoit guère la possibilité de changer quoi que ce soit audit immeuble qui est d'ores et déjà loué et habité. Des problèmes de procédure se posent d'une manière aiguë en ce qui concerne la suite à donner à l'affaire. En effet, si l'on semble bien

conscient que ce dépassement doit faire l'objet d'une dénonciation en bonne et due forme, on ne paraît pas très au clair quant à la désignation de celui qui doit la rédiger et la signer. La Municipalité de Bassins estime, pour sa part, qu'il appartient au Département des travaux publics d'entreprendre les démarches nécessaires, mais cette solution ne fait pas l'unanimité. Il faudra bien prendre une décision un jour ou l'autre !

P. Bn